

Conditions d'application de la gratuité pour le billet d'entrée au musée Eugène Delacroix au 1er juillet 2017

Jeunes de moins de 18 ans
Jeunes de 18 ans à 25 ans résidents des pays de l'Espace Economique Européen
Enseignants titulaires d'une carte « Pass éducation »
Bénéficiaires des minima sociaux et demandeurs d'emploi : RSA (revenu de solidarité active) ; ASS (allocation de solidarité spécifique) ; ASF (allocation de soutien familial) ; ATA (allocation temporaire d'attente) ; AMS (allocation mensuelle de subsistance) ; ATE (allocation transitoire de solidarité) ; AER (allocation équivalent retraite) ; AME (aide médicale de l'Etat) ; CMU (carte maladie universelle) ou CMUC (CMU complémentaire) ; APA (allocation personnalisée d'autonomie) ; ASPA (allocation de solidarité aux personnes âgées) ; demandeurs d'asile et réfugiés ; porteurs d'une carte solidarité transport
Personnes handicapées civiles ou victimes de guerre ainsi qu'un accompagnateur par personne, sur présentation de : carte d'invalidité ; carte de station debout pénible ; attestation de reconnaissance d'un handicap ; APA (allocation personnalisée d'autonomie)
Ainsi qu'un accompagnateur par personne
Adhérents : Amis du Louvre ; Louvre Jeunes ; Louvre Professionnels ; Cercle Jeunes Mécènes ; Cercle des Mécènes ; Cercle International ; Cercle Cressent ; Amis du Louvre-Lens ; Cercle des Mécènes du Louvre-Lens ; Amis du musée Delacroix (uniquement pour le musée Delacroix)
Copistes du Louvre
Elèves de l'Ecole du Louvre ; Elèves de l'Institut National du Patrimoine ; Elèves de l'Ecole Nationale des Chartes ; Elèves de l'Ecole Nationale des Beaux Arts de Paris
Auditeurs et membres de l'association de l'Ecole du Louvre
Enseignants et étudiants en histoire de l'art, arts plastiques, arts appliqués, design, architecture et archéologie
Guides et conférenciers relevant des ministères français chargés de la Culture et du Tourisme ou de la Réunion des Musées Nationaux
Personnels du ministère de la Culture et de la Communication
Personnels du musée du Louvre-Lens
Membres du Conseil International des Musées (ICOM) ou des Monuments et Sites (ICOMOS) ; Personnels scientifiques des musées
Membres du Centre allemand d'histoire de l'art
Artistes plasticiens affiliés à la Maison des Artistes
Membres de l'Association Internationale des Arts Plastiques (A.I.A.P.) ; Membres de l'Association Internationale des Critiques d'Art (A.I.C.A.) ; Membres du Syndicat de la Presse Artistique
Journalistes titulaires d'une carte de presse nationale ou internationale
Parlementaires
Agents de contrôle de l'inspection du travail du ministère français en charge du travail
Porteurs d'un billet pour une séance ou d'un abonnement de l'auditorium à un tarif supérieur ou égal au prix du billet d'entrée au musée
Accompagnateurs d'un groupe scolaire ou périscolaire : 1 pour 5 enfants en maternelle, 1 pour 10 en primaire et collège, 1 pour 15 en lycée
Accompagnateurs d'un groupe d'étudiants : 2 pour une classe

Tarifs et accès libres accordés sur présentation d'un justificatif en cours de validité, ou de moins d'un an, nominatif et avec photographie, ou accompagné d'un document d'identité.